

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du					28 mars 2018		à	19h00	
N° délibération D2018-02-09			Date de convocation 21 mars 2018			Date d'affichage 21 mars 2018			
Nombre de conseillers									
En exercice 15		Présents 12		Absents exc. 3		Absents 0		Votants 14	
Etaient présents									
M. WOLLJUNG Serge			M. POINSIGNON Gilles			Mme CAISSUTTI Claudie			
M. OLEKSIUK Nicolas			Mme LUBNAU Dominique			M. MARTIN Michel			
Mme PIQUEMAL Anne			M. GIRARD Guy						
M. MULLER Jean-Marie			Mme PREVOT Nadège						
Mme MARTIGNON Sonia			Mme DAUMAIL Martine						
Etaient absents excusés									
M. FALLITO Giovanni			Pouvoir à M. OLEKSIUK Nicolas						
Mme BOULANGE Rachel			Pouvoir à M. GIRARD Guy						
M. MARION Julien			Pas de pouvoir						
Objet :									
Vente de terrains zone de l'école – section 1 lot 1									

VU la délibération D2016-08-05 du 12 décembre 2016 approuvant l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone de l'école, comprenant l'aménagement d'un parking, d'une voirie de liaison et la construction d'un local communal, à la société **IMHOTEP Architecture**, sise 93 rue de Metz à TALANGE ;

VU la délibération D2017-04-02 du 31 mai 2017 autorisant le maire à déposer le permis d'aménager auprès du service instructeur de la CCHCPP ;

VU l'arrêté 2017-26 du 16 août 2017 accordant le permis d'aménager de la zone de l'école ;

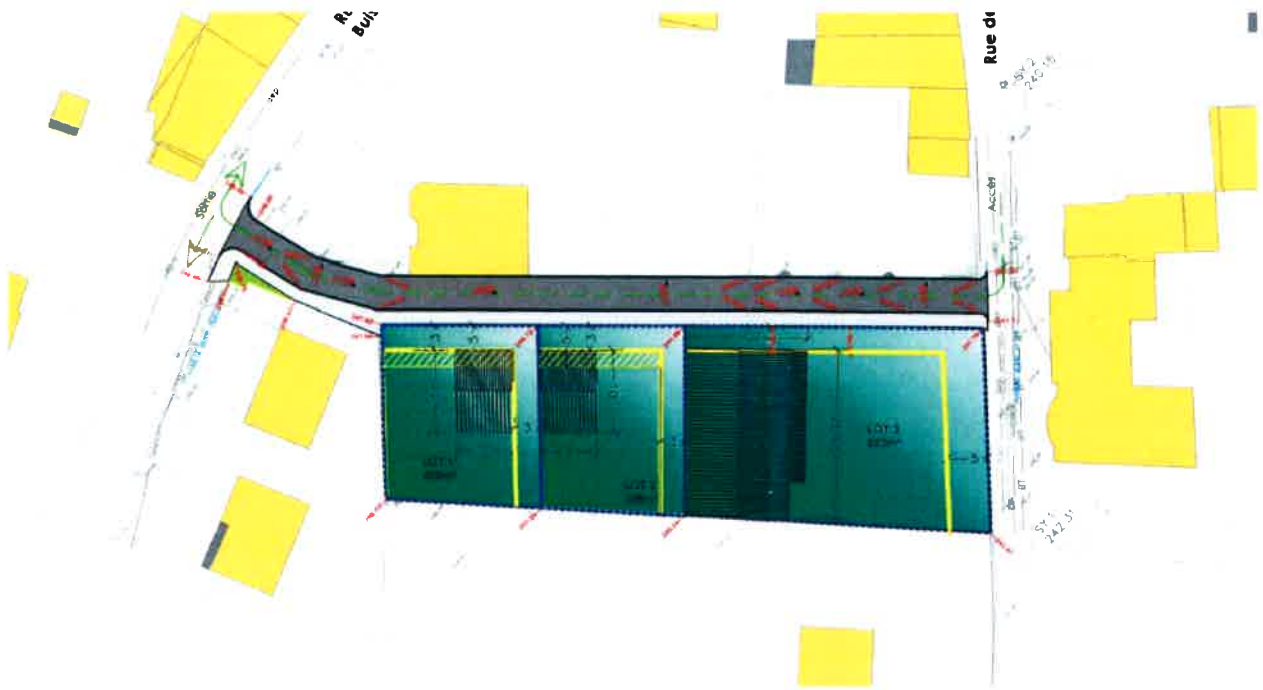
VU la délibération D2017-06-05 du 14 septembre 2017 approuvant la vente du terrain secteur 1 lot 1 ;

VU le compromis de vente signé le 14 novembre 2017 entre les acquéreurs et monsieur le Maire ;

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur les modalités de cette vente :

- ✓ un prix principal de 12 500 € l'are, soit un prix hors frais de notaire de 50 125,00 €.
- ✓ le prix total indiqué « **acte en main** » soit un montant de 55 025,00€. Ce prix comprend les frais, droits et émoluments d'acquisition. Ces frais s'élèvent à la somme de 4 900,00 €.


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle section 1 lot 1 d'une surface totale de 4.01 ares moyennant le prix principal « acte en main » de cinquante-cinq mille vingt-cinq euros (55 025,00€).
- **AUTORISE** le maire à signer le compromis de vente et l'acte de vente et à engager toute démarche nécessaire à la vente dudit terrain.

Fait à Silly-sur-Nied, le 28 mars 2018
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied


Signature et cachet

